

Participation populaire, le plaidoyer d'Alain Bringolf

LA CHAUX-DE-FONDS L'ancien conseiller communal POP publie un essai sur son parcours politique. Il revient notamment sur son action au sein de l'exécutif, lui qui a toujours privilégié écoute et consultation.

PAR DANIEL.DROZ@ARCINFO.CH

La démarche est rare dans le monde politique neuchâtelois. Le membre du Parti ouvrier et populaire Alain Bringolf, conseiller communal à La Chaux-de-Fonds de 1977 à 1995 et député au Grand Conseil de 1973 à 2009, retrace plus de 50 ans d'activité dans un livre.

Né en 1940, le Chaux-de-Fonnier évoque, entre autres, sa famille, son engagement, son attachement à la nature, lui qui s'est préoccupé d'écologie dès les années 1960. «J'ai toujours mes petits animaux, mes plantes. Je m'y suis accroché. Ça m'apporte la sérénité d'un vécu complet.»

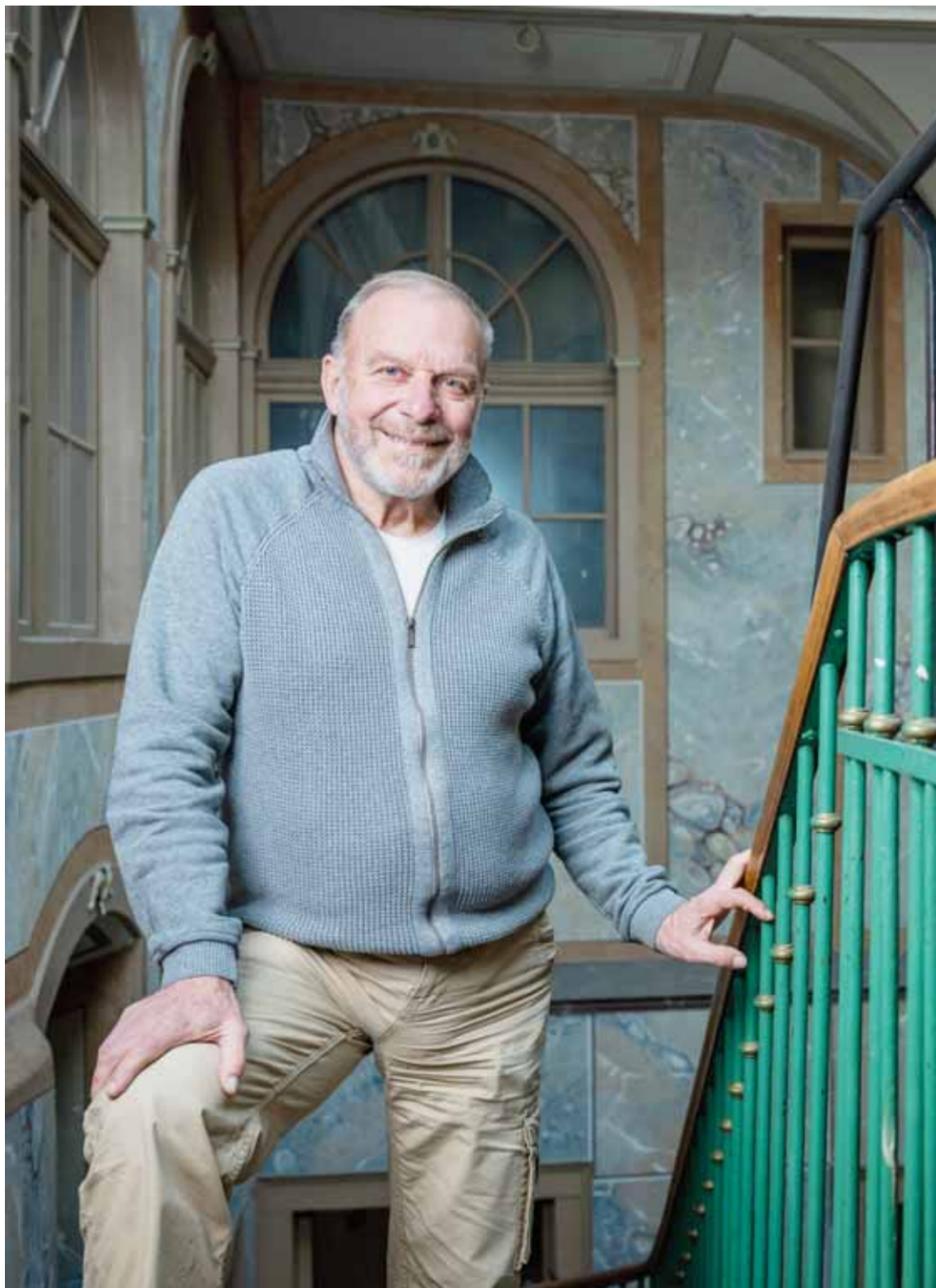


Si je parle beaucoup avec les gens c'est parce que, fondamentalement, je ne suis pas autoritaire.

ALAIN BRINGOLF,
ANCIEN CONSEILLER COMMUNAL

La participation populaire, dans son essai, tient une place particulière. Alain Bringolf, c'est un de ses traits reconnus, écoute davantage qu'il n'impose. «Si je parle beaucoup avec les gens c'est parce que fondamentalement je ne suis pas autoritaire. Donc, j'écoute. Au début dans les services, ils disaient: 'Bringolf ce n'est pas un directeur il pose toujours des questions'».

A La Chaux-de-Fonds, ce credo s'est notamment concrétisé dans les années 1980 par une po-



Alain Bringolf, ici à l'Ancien Manège, a été conseiller communal de 1977 à 1995. LUCAS VUITEL

litique ambitieuse en matière de coloration de façades. «J'ai vécu des années exceptionnelles. C'est extraordinaire quand vous avez un service qui est vraiment au service du public», relève-t-il. «Les peintres en bâtiment, les gérances, une partie d'entre elles, venaient spontanément au service de l'urbanisme demander conseil. Pour moi, c'est l'aboutissement de ce que devrait être un service public. Et ça s'est fait parce que nous avons intégré à notre réflexion le plus grand nombre de gens possible», assure Alain Bringolf. «Nous n'avions pas d'argent. Nous ne pouvions pas obliger les propriétaires à venir nous consulter quand ils refaisaient leurs façades. Chaque fois qu'il y a une obligation, elle peut créer des réprobations, des colères, etc. il faut essayer de construire avec le participatif. Pour qu'une solution collective soit viable, il faut que chaque personne ait le sentiment qu'elle peut en tirer un profit. Pour qu'il y ait ce sentiment, elle doit comprendre au-delà de son sentiment immédiat», dit l'ancien élu.

«Toujours un plus»

Et aujourd'hui, ce n'est plus possible? «Les politiciens, dans les exécutifs en particulier, font une erreur. Ils se trouvent placés dans une situation où ils croient devoir apporter les réponses. A mon avis, ils ne doivent pas les apporter mais les proposer», conçoit-il.

«Il ne faut pas confondre consultation avec information. Il y a des autorités qui informent. C'est mieux que de ne pas informer. Mais c'est insuffisant», poursuit Alain Bringolf. «Il faut

que chacun participe à la réflexion. Ça peut ne pas aller très loin mais c'est toujours un plus. Ma formation d'éducateur a été un plus. Il y a un domaine où je me sens différent, c'est le domaine relationnel. Cet aspect a prédominé.»

«Quand je suis arrivé au Conseil communal, je ne connaissais rien de toutes les fonctions que je devais gérer. Je savais globalement où je voulais aller pour le bien commun», se souvient-il. «Toutes les séances avec le service de l'urbanisme n'avaient pas d'autre but que de réunir. Je vous promets que les fonctionnaires, quand ils peuvent expliquer les raisons de leur choix, qu'ils voient l'intérêt du public, qu'ils peuvent s'imprégner du débat, de la discussion, ils vivent ça comme un plus.»

Ce livre est-il un testament politique? «J'aimerais bien que ça n'en soit pas un», répond l'auteur. Plutôt un parcours original qui mérite de laisser une trace, selon ceux qui l'ont incité à se lancer dans cette aventure. «Plus de six ans entre l'idée d'origine et l'aboutissement.» Des entretiens, menés par trois copains du parti, à la touche finale, signée Juliette Müller, journaliste à «Gauchebdo»: Alain Bringolf ne tire pas la couverture à lui.

«Ce que je pourrais rêver de mieux c'est que cet ouvrage, puisse faire quelques convaincus qui pourront améliorer leur propre fonctionnement.»

«Un homme dans la cité. Plaidoyer pour la participation populaire», Alain Bringolf, éditions Alphil. Vernissage le jeudi 1er novembre dès 18h, cour de l'Ancien Manège, La Chaux-de-Fonds.

C'est un «devoir d'assistance»

LE LOCLE Le pasteur qui avait hébergé un réfugié expulsable se dit prêt à aller devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Le pasteur qui avait hébergé au Locle un réfugié expulsable devait être entendu par la justice neuchâteloise hier matin. Audience annulée. Une petite manifestation a eu lieu malgré tout, avec remise de pétition. Le pasteur évangélique Norbert Valley s'est opposé à son amende (1000 fr. avec sursis) pour avoir hébergé et nourri en février dernier, au Locle, un réfugié togolais expulsable. Il devait être entendu hier par le Ministère public neuchâtelois. Sauf que le rendez-vous avait été annulé la veille.

«Aucune raison n'a été avan-

cée», souligne l'intéressé, prêt à défendre jusqu'à la Cour européenne le droit, et même le devoir, d'assistance à personne en danger. Pour le procureur général Pierre Aubert, le report de l'audience est dû à un moyen de procédure soulevé par l'avocat du pasteur.

Un débat à l'ABC

La manifestation de soutien prévue a été maintenue hier matin, en même temps que le dépôt d'une pétition d'environ 2500 signatures. Une quarantaine de personnes, de la communauté de Sant'Egidio basée



Norbert Valley ira, si nécessaire, jusqu'à Strasbourg. KEYSTONE

à Lausanne, mais aussi d'Amnesty International, y ont participé. «Nous dénonçons plusieurs cas de criminalisation de la solidarité en Suisse, comme

celui du pasteur Valley», relève Julie Jeannet, journaliste au magazine d'Amnesty Suisse. Amnesty Suisse milite pour le retour dans la loi sur les étrangers du principe de non punissabilité des actes de solidarité. «Depuis 2008, ceux qui aident des étrangers en situation illégale peuvent être jugés au même titre que les passeurs», note Julie Jeannet.

La conseillère nationale Verte genevoise Lisa Mazzone a déposé une initiative parlementaire dans le même sens. Norbert Valley et Julie Jeannet participeront mardi soir au centre de culture ABC de La Chaux-de-Fonds à un débat sur le «délit de solidarité», après la projection du film «Libre». RON

PUBLICITÉ

Zep Industries SA, une entreprise au service de l'écologie

Conseillère qualité environnement hygiène et sécurité auprès de Zep Industries SA, une société romande qui fabrique et distribue un large assortiment de produits et de machines destinée aux professionnels dans les domaines de la maintenance, Véronique Conte est à l'écoute de ses clients pour trouver avec eux les solutions d'avenir qui correspondent à leurs besoins. S'adressant notamment aux entreprises horlogères, pharmaceutiques et alimentaires, aux hôpitaux, écoles, conciergeries ou voiries, son rayon d'activité s'étend sur les cantons de Neuchâtel et du Jura.

Passionnée par son métier, compétente, sensibilisée aux questions d'environnement, Véronique Conte est une partenaire privilégiée pour ses interlocuteurs. Grâce à une parfaite connaissance des quelque 600 produits de Zep Industries SA, elle propose des alternatives efficaces sans danger, ni pour l'environnement, ni pour les utilisateurs. Cette contribution leur permet de devenir, ensemble, acteurs de progrès et de participer activement à la protection de notre planète.

Zep Industries SA -
Véronique Conte -
Tél. 079 249 72 79 -
Mail: veronique.conte@zepindustries.ch